

Déclaration liminaire à la RT TSI :

quand on veut, on peut !

séance du 13 juin 2025



Madame la directrice,

Depuis 2020, l'UNSA Douanes est mobilisée pour la reconnaissance d'une véritable filière TSI. À cette période, Montreuil et Bercy avaient pourtant d'autres projets pour la douane, tous aussi funestes que sous-dimensionnés (TMF et Brexit), mais rien pour les TSI. Devant une DG absente, un mouvement des personnels TSI a émergé en 2023. Là encore, nous étions présents pour obtenir un minimum de réparation (prime exceptionnelle versée en 2024) et promouvoir un chantier RH et métier indispensable à cette filière en manque cruel de reconnaissance.

En 2024, nous vous avons clairement fait part de nos attentes concernant la carrière, l'encadrement, le régime indemnitaire et l'organisation du travail. Les principales préoccupations peuvent être résumées ainsi :

Déroulement de carrière : l'un des principaux obstacles à l'épanouissement des personnels des cellules TSI réside dans l'absence quasi totale de perspectives de carrière. Nous attendons la mise en place d'un concours interne spécial pour l'accès aux catégories B et A, ainsi que la création d'une filière d'expertise informatique propre aux TSI.

Organisation des services : selon les directions, la structuration des services varie considérablement. Il s'agit d'abord de rappeler le rôle central du TS2I et de lui associer officiellement un adjoint, tout en clarifiant le rôle de chacun. Par ailleurs, l'expertise détenue par les personnels TSI doit également faire l'objet d'une attention particulière. La désignation de responsables issus de la filière TSI en catégorie A constitue également une nécessité.

Régime indemnitaire : le régime indemnitaire des personnels TSI, détenteurs de la qualification PAU, repose sur un décret datant de 1971. Bien qu'une refonte soit envisagée depuis deux ans, à l'heure de la 5G, l'inadéquation entre le rythme administratif et celui des agents reste flagrante. En attendant une réforme, nous préconisons une revalorisation urgente, incluant une augmentation immédiate et durable de l'ACF ainsi que la reconnaissance des formations dispensées par les TSI. En parallèle, le versement de la prime exceptionnelle doit être reconduit en 2025.

Charge de travail : Une gestion plus rationnelle des charges de travail, avec des moyens renforcés, des outils adaptés et une redéfinition des missions des cellules TSI est à étudier.

Reconnaissons que vous avez entendu nos appels et formalisé plusieurs projets d'évolution faisant échos à nos attentes. Pour autant, à ce stade, il ne s'agit pas de délivrer un satisfecit, mais plutôt d'encourager à poursuivre les efforts indispensables au développement de cette filière.

Toutefois, certaines situations critiques nécessitent une intervention rapide afin d'alléger la pression pesant sur des agents confrontés à une organisation du travail défaillante. Nous tenons à rappeler notre doctrine : **c'est la charge de travail qui doit être ajustée en fonction des effectifs disponibles, et non l'inverse.** Ainsi, nous assurerons la défense administrative et juridique de tout personnel injustement exposé.

Ce rappel étant fait, évitez les discours moralisateurs opposant le maintien des effectifs TSI à la diminution des effectifs dans d'autres métiers. Si nous convenons qu'un audit doit inclure une mesure quantitative, celle-ci ne saurait justifier des comparaisons inconsistantes. Dans ce cas précis, la comparaison est même incongrue, puisque l'augmentation des systèmes informatiques est fréquemment invoquée par nos dirigeants pour justifier le non-remplacement des agents.



UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !



Déclaration liminaire à la RT TSI :

quand on veut, on peut !

séance du 13 juin 2025



Nous savons que le contexte budgétaire, volontairement contraignant sur le plan politique, ne favorise pas un financement conséquent du service public. Pourtant, l'informatique est placée au cœur de nos métiers. Dès lors, il devient incontournable d'ériger une filière informatique à la DGDDI, qui soit à la fois attractive et performante.

Nous le répétons régulièrement : **la formation est la pierre angulaire de nos métiers**. Or, les TSI font face à un accès limité à l'apprentissage, un constat que vous avez vous-même relevé dans votre dernier audit. En réalité, **il manque aux douanes une école du 21^e siècle**, dédiée à cette matière. Aujourd'hui, seules deux écoles existent encore, avec un champ d'enseignement pratique trop restreint. Cette structure, si elle pouvait prendre corps, pourrait être orientée sur l'informatique et intégrer plusieurs dimensions :

- la formation de nos PSE/TSI afin qu'ils aient enfin une vraie formation professionnalisante de spécialistes sur leur cœur de métier.
- des formations autour de l'informatique en général (tous les applicatifs douaniers niveaux initiation & avancé).
- la formation des personnels avec un niveau débutant/moyen, mais motivés pour apprendre la matière, pour ensuite monter en compétence. Ne serait-ce pas plus attractif que de privilégier le recrutement externe soumis à la concurrence du « job mieux rémunéré ailleurs » ? (ce qui devient la norme)

Par ailleurs, le changement d'intitulé ne saurait être une priorité. Un chantier ne commence pas par la « décoration », mais par des fondations solides. Créons ainsi les conditions d'un réseau structuré et adapté, il sera toujours temps de le renommer par la suite.

À l'inverse, **la fidélisation des agents de cette filière est une exigence majeure**. Elle doit offrir des perspectives d'évolution aux titulaires de la PAU sans leur opposer, in fine, une incompatibilité entre leur qualification et leur grade (A). Des solutions doivent être mises en place pour faciliter l'accès à une catégorie supérieure, tout en garantissant le maintien du régime indemnitaire actuel jusqu'à l'acquisition d'une qualification plus élevée au besoin.

En outre, si l'urgence peut justifier des embauches sous contrat et des recrutements exceptionnels en catégorie C, une approche à long terme doit rationaliser ces pratiques. En effet, un engagement durable dans cette filière au sein de la douane doit permettre, dans les deux cas, une intégration rapide comme titulaire de catégorie B, catégorie qui doit elle-même constituer la base du développement de la filière.

Enfin, il devient urgent de réfléchir à un régime indemnitaire douanier, pérenne lui aussi, si vos instances tutélaires ne savent pas avancer efficacement sur la modernisation du décret de 1971. Dans un secteur ultra concurrentiel, vous ne parviendrez pas à retenir les talents avec un simple « *rebranding* »

Madame la Secrétaire générale, vous avez su défendre les spécificités de notre corporation à travers d'autres spécialités ces dernières années. Dans l'audit, vous identifiez nettement le rôle de la filière TSI : « *sous l'effet des mutations technologiques successives propres au secteur de l'informatique, le métier exercé de TSI évolue constamment. Il est probable que de nouvelles étapes soient franchies dans les années à venir, sous l'influence des évolutions technologiques.* »

Aussi, pour nos collègues TSI toujours appliqués, investis et dévoués, malgré les difficultés du moment, nous voulons croire qu'il sera possible d'apporter des réponses concrètes, efficaces et adaptées, car comme le dit l'adage « quand on veut, on peut ! »



UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !

